

## Communication au Conseil de Paris des 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 avril 2019

\*\*\*

### Paris, métropole attractive et inclusive au service de l'emploi des Parisien.ne.s

Le taux de chômage à Paris fin 2018 est de 7,1% contre 8,3% en 2014, alors qu'il s'élève à 8,8% au niveau national (*en catégorie A : personnes à la recherche d'un emploi et immédiatement disponible*). De même, Paris compte 62 287 bénéficiaires du RSA en décembre 2018 contre 67 292 en 2014.

Ces résultats positifs ne sont pas le fruit du hasard ; ils sont la preuve que Paris a su conduire une politique particulièrement dynamique et visionnaire allant bien au-delà de ses compétences obligatoires, puisque les politiques de l'emploi relèvent de la compétence de l'État et de la Région. En outre, la mobilisation sans commune mesure de la collectivité parisienne en matière d'insertion a permis de voir diminuer le nombre de bénéficiaires du RSA plus vite et plus fortement à Paris qu'au niveau national.

Paris est dotée des nombreux atouts d'une « ville-monde ». Elle bénéficie d'une économie dynamique et diversifiée, concentre les emplois à haute valeur ajoutée et attire les talents. Créateurs, entrepreneurs, grandes et petites entreprises sont attirées par Paris, par l'excellence de sa recherche et par la densité de son tissu économique.

Mais Paris attire aussi bien les gagnants de la mondialisation que les plus fragiles. Les résultats encourageants et les nombreux atouts de la capitale ne doivent en effet pas nous faire oublier que 130 040 personnes en catégorie A cherchent encore aujourd'hui un emploi à Paris, et que 62 287 Parisien.ne.s sont allocataires du RSA fin 2018. Les seniors, les femmes, les personnes en situation de handicap et les jeunes sont particulièrement touchés par les difficultés d'accès à l'emploi.

En tant que grande métropole internationale, Paris est au cœur des mutations économiques actuelles et à venir, qui ont un impact sur l'emploi de demain. L'économie des plateformes avec ses acteurs géants tels qu'Amazon, Airbnb, Booking, Uber, bouscule en profondeur la chaîne de valeur, les équilibres et nos modèles traditionnels de protection sociale et d'organisation collective. Sont également à l'œuvre d'importantes mutations technologiques, qui s'approprient à bouleverser très rapidement l'emploi, mais possiblement aussi la structuration même du marché du travail, en créant de nouveaux métiers et de nouveaux besoins en main d'œuvre, et en menaçant de nombreux autres. Sur le plan des parcours professionnels, le modèle de carrière longiligne au sein d'une seule et même organisation semble de plus en plus appartenir au passé. La capacité à s'adapter au changement, à se former tout au long de la vie, devient un critère fort d'employabilité mais aussi d'exclusion pour ceux qui n'en n'ont pas la possibilité.

Partout, l'hybridation – entendue comme la capacité à se transformer – est clef. Tout le monde est concerné, des grandes entreprises aux commerçants en passant par le service public et les artisans. Les enjeux et les défis sont nombreux, c'est pourquoi j'ai voulu que notre collectivité anticipe et accompagne dès à présent les transformations à l'œuvre tout en développant des formes de résilience qui nous permettront de nous adapter rapidement, de façon agile dans un monde de plus en plus incertain.

Pour faire face à ce contexte particulier, j'ai souhaité dès le début de la mandature co-construire une politique ambitieuse en faveur de l'emploi pour tous les Parisien.ne.s. Cet engagement a été notamment renforcé avec la création d'une délégation spécifique dédiée aux politiques de l'emploi et la nomination en octobre 2017 de Madame Afaf Gabelotaud, comme adjointe en charge des politiques de l'emploi.

Nous avons fait de Paris un laboratoire d'innovation qui stimule des pans entiers de l'économie et qui sert ensuite de moteur à l'emploi national. Nous avons ainsi fait le choix d'investir massivement dans les secteurs d'avenir pour créer de l'emploi dès à présent et de façon durable, en renforçant les services publics, en se hissant au rang des métropoles à la pointe en matière d'innovation et de numérique, en accélérant le développement des acteurs de la transition écologique et de l'économie circulaire, en promouvant le « faire à Paris » pour répondre aux aspirations des Parisien.ne.s de produire autrement et de consommer mieux.

Nous avons également saisi l'opportunité d'organiser les jeux olympiques et paralympiques 2024, et décidé d'investir 11 milliards tout au long de la mandature pour construire des logements et des crèches, développer les transports, engager de grands projets urbains pour transformer la ville. Ces choix audacieux nous ont permis de préparer l'avenir tout en générant très concrètement des emplois.

Ce modèle de développement d'une ville-monde qui embrasse les défis de demain ne réussira qu'à la condition de penser la qualité de l'emploi et de ne laisser personne de côté.

Pour préparer l'avenir des jeunes Parisien.ne.s et permettre à chacun de faire face aux aléas de la vie professionnelle, nous avons à cœur d'encourager la formation tout au long de la vie pour développer les savoirs et garantir à tous un socle minimal de compétences.

Le rôle de la Ville de Paris est d'actionner tous les leviers possibles pour garantir une égalité professionnelle réelle. Conscients des difficultés d'accès à l'emploi des Parisiennes, Paris a développé dès 2001 une politique ambitieuse d'accueil de la petite enfance qui permet aujourd'hui d'accueillir plus d'un enfant sur deux en crèche. Nous continuons par ailleurs à déployer une palette de services pour faciliter l'articulation des différents temps de la journée. Nous avons en outre soutenu de nombreux dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des femmes et l'accompagnement des projets de femmes entrepreneures qui sont moins nombreuses et moins épaulées – en comparaison de leurs homologues masculins.

Paris peut également être fière d'être un laboratoire d'innovation sociale permettant d'inventer et d'expérimenter de nouvelles formes d'emploi pour répondre aux laissés pour compte de la mondialisation, aux personnes qui se trouvent démunies face à la complexité du monde du travail et de la société, et donc pour être plus présent dans les quartiers populaires, auprès des jeunes, des réfugiés, des personnes sans domicile fixe. La Ville de Paris est ainsi pionnière dans l'expérimentation de nombreux dispositifs inédits en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des grands exclus vers l'emploi. Preuve en est le succès des dispositifs Premières Heures et Convergence ou encore les conciergeries solidaires, expérimentations parisiennes distinguées par l'État dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui prévoit de les dupliquer sur le territoire national.

Nous pouvons avancer avec confiance car nos fondamentaux sont bons, et ils embrassent toute la richesse et la diversité de notre territoire. Cet engagement est pris au service de tous les Parisien.ne.s, en lien constant avec le tissu économique, pour préparer l'avenir.

## **I. Un engagement majeur de la Ville pour tous les Parisien.ne.s**

### **A. Assurer l'information et l'accompagnement de tous les Parisien.ne.s**

Afin de pouvoir faciliter l'accès à l'information des Parisien.ne.s en recherche d'une formation ou d'un emploi, j'ai souhaité mettre en place un réseau de dispositifs adaptés aux besoins de chaque Parisien.ne.s sur l'ensemble du territoire : rassembler les différents acteurs de l'emploi pour améliorer la

lisibilité du dispositif d'accompagnement à Paris au sein d'une même structure, développer des lieux de première information accessibles à tous sur l'ensemble du territoire parisien et faire de la Ville de Paris un facilitateur pour se faire rencontrer les demandeurs d'emploi et les employeurs grâce aux sessions de recrutement en ligne et aux forums pour l'emploi.

### **1) Accueillir et informer tous les Parisien.ne.s au sein des *Points Paris Emploi***

J'ai souhaité faire évoluer dès novembre 2014 le service public parisien de l'emploi en ouvrant des guichets d'information et d'orientation généraliste à destination des Parisien.ne.s en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation : les *Points Paris Emploi (PPE)*. Cinq PPE gérés par trois partenaires associatifs spécialisés dans l'emploi assurent ainsi un accueil labellisé « Paris Emploi » dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Ces lieux d'accueil travaillent en réseau et s'appuient sur l'expérience de la Cité des Métiers en matière d'accueil du public pour informer les chercheurs d'emploi sur les actions visant le retour à l'emploi, en délivrant un premier niveau d'information sur la formation professionnelle et en orientant les Parisien.ne.s vers les structures spécialisées (*Pôle Emploi, Mission locale, etc.*).

Ce réseau continue de se déployer sur l'ensemble du territoire parisien à travers l'ouverture de trois nouveaux *Points Paris Emploi* en mars 2019 dans les 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements (à la Maison des Initiatives Étudiantes- MIE), et au sein de l'Espace Paris Insertion Moisant dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Par ailleurs, j'ai souhaité que nous expérimentions un format innovant de *Point Paris Emploi* qui ouvrira au cœur de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement en avril 2019 et qui permettra, au-delà des missions d'information du public en recherche d'emploi, de mobiliser l'ensemble des directions de la ville et les acteurs locaux de l'emploi pour développer et animer le travail en réseau sur le territoire de l'arrondissement.

### **2) Faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs**

Une offre sur trois est estimée difficile à pourvoir par les entrepreneurs parisiens alors que Paris compte près de 130 000 demandeurs d'emploi. Il est donc essentiel de rapprocher l'offre de la demande d'emploi en renforçant les filières de recrutements locales et sectorielles. Pour ce faire, la Ville de Paris a mis en ligne un site dédié *emploi.paris.fr* et organise régulièrement des sessions de recrutement. De plus, la Ville de Paris organise le plus grand forum généraliste francilien « Paris pour l'Emploi » qui accueille près de 45 000 visiteurs chaque année et propose près de 10 000 emplois aux Parisien.ne.s. La Ville soutient également deux forums spécialisés, Paris pour l'emploi des jeunes et Paris des métiers qui recrutent. En 2018, ces différents forums parisiens ont accueilli près de 61 500 personnes, réuni 2 419 exposants et proposé plus de 15 500 emplois. Ces forums ont ainsi permis à près de 5 000 Parisien.ne.s de trouver un travail. Par ailleurs, la majorité des mairies d'arrondissements organise chaque année des forums locaux dédiés à l'emploi.

### **B. Proposer un accompagnement renforcé aux Parisien.ne.s les plus fragiles**

Parce que la recherche d'emploi s'avère souvent difficile pour de nombreux Parisien.ne.s, la Ville de Paris a élaboré un Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi (PPIE) qui prévoit plusieurs outils pour répondre aux besoins de publics spécifiques face à l'emploi, et développé des lieux dédiés pour accueillir et accompagner individuellement les publics les plus fragiles. Au-delà des services de la ville en charge de l'insertion, trois partenaires essentiellement financés par la Ville de Paris sont plus spécifiquement en charge d'accompagner ces publics spécifiques au quotidien : l'EPEC, la Mission Locale de Paris et l'École de la 2<sup>e</sup> chance. Par ailleurs, la ville de Paris peut s'appuyer sur un tissu associatif dynamique pour aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi et des dispositifs de droit commun sur l'ensemble du territoire, et notamment dans les quartiers populaires.

### **1) L'EPEC, un outil au service de l'accompagnement des Parisien.ne.s éloignés de l'emploi et de la mise en œuvre les clauses d'insertion sur le territoire**

L'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), constituée au 1er janvier 2016 suite à la fusion de l'association PLIE Paris Nord-Est et la Maison de l'Emploi de Paris. L'EPEC anime plusieurs dispositifs dans l'objectif, d'une part, d'informer, orienter, accompagner et faire accéder à l'emploi durable les personnes qui en sont les plus éloignées et, d'autre part, d'accompagner les entreprises pour faire du développement économique un levier pour l'emploi. L'EPEC est également en charge de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans la commande publique et les marchés privés du territoire parisien (opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation ainsi que dans les marchés de services et de prestations intellectuelles). En 2018, plus de 18.000 personnes ont bénéficié des actions de l'EPEC dont le réseau de partenaires compte plus de 900 entreprises et 50 Structures d'Insertion par l'Activité Économique. 3 150 participants ont été accompagnés vers l'emploi durable par 36 référents de parcours PLIE dans plus de 50 lieux partenaires, et 1 million d'heures d'insertion ont été réalisées au bénéfice de 1.500 personnes dans le cadre du pôle « Clause sociale de l'EPEC », guichet unique pour la Ville de Paris.

Au total, les clauses d'insertion des marchés publics de la Ville de Paris génèrent annuellement près de 250 ETP, dont une centaine de personnes embauchées directement par les entreprises prestataires, notamment du BTP. Ce bilan quantitatif s'accompagne aussi d'une démarche qualitative de diversification des métiers et missions proposées, les clauses d'insertion concernant de plus en plus de marchés de prestations intellectuelles, notamment dans l'informatique.

### **2) Accompagner les jeunes avec la Mission Locale de Paris**

Les jeunes font partie des catégories les plus impactés par le chômage. En 2017, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans à Paris s'élève à 10,2% contre 15,9% en Île de France et 22,3% en France. Le réseau des Missions Locales en France est le 1<sup>er</sup> service public de proximité dédié à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans (principalement des jeunes pas ou peu qualifiés) qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou à l'autonomie. A Paris, la Mission Locale de Paris a pu ainsi accueillir près de 9 000 nouveaux jeunes et en accompagner plus de 19 000 tout au long de l'année 2018 sur huit sites répartis sur le territoire parisien. La Mission Locale de Paris porte également de très nombreux dispositifs dédiés : la garantie jeune (*près de 1 300 jeunes en 2018*), l'accompagnement des jeunes sous main de justice (655 jeunes), la plateforme « Dynamique Insertion Professionnelle » pour les jeunes pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Prévention Spécialisée (320 jeunes), mais également la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement vers la santé et à la citoyenneté etc.

### **3) Soutenir les décrocheurs avec l'École de la 2<sup>e</sup> chance**

La Ville de Paris soutient pleinement l'École de la 2<sup>e</sup> Chance de Paris, située dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification un parcours de formation visant à construire un projet professionnel et citoyen. Elle aide les jeunes à développer des compétences sociales, comportementales et citoyennes afin de bâtir un projet professionnel permettant l'accès à l'emploi qualifié ou à une formation. En 2018, l'E2C a accueilli près de 430 jeunes bénéficiant d'un suivi personnalisé pendant sept mois tout au long de leur parcours et au-delà (pendant douze mois). Sur les 240 jeunes en fin de parcours, 176 ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante ce qui représente 70% de sorties positives. La Ville travaille de façon étroite avec l'école de la 2<sup>e</sup> chance pour permettre l'accueil de ces jeunes dans les services de la collectivité parisienne et faire le lien avec les entreprises.

#### **4) Prendre en charge plus rapidement les bénéficiaires du RSA et les accompagner vers l'emploi**

Paris conduit une politique particulièrement dynamique en matière d'insertion et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi. En effet, leur nombre a baissé plus vite et plus fortement à Paris qu'au niveau national avec 62 287 bénéficiaires en décembre 2018 contre 67 292 en 2014.

En 2017, j'ai demandé que l'organisation de nos Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI), structures chargées sur le territoire parisien de l'instruction de la demande de RSA, de l'orientation des allocataires et de l'accompagnement d'une partie d'entre eux, soit repensée en profondeur pour améliorer les délais de prise en charge des allocataires du RSA et mieux accompagner ces publics vers l'emploi. Depuis 2018, toute personne ayant fait sa demande de RSA est reçue dans un délai maximum d'un mois pour démarrer l'accompagnement social et professionnel. Tous les allocataires sont affectés dans une structure d'accompagnement (EPI, pôle emploi ou une association spécialisée) et 95% d'entre eux bénéficient d'un référent unique.

Par ailleurs, l'accompagnement de mobilisation vers l'emploi est une priorité grâce au partenariat noué par la ville avec Pole emploi permettant d'avoir des conseillers dédiés au sein de nos EPI afin d'assurer un accompagnement global assuré par un binôme constitué d'un travailleur social et d'un conseiller emploi. Des actions collectives complètent les entretiens individuels, des postes de chefs de projet dynamique emploi sont présents dans chaque EPI pour contribuer au rapprochement entre les offres d'emploi et/ou de formation et les personnes accompagnées et renforcer les partenariats locaux avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

#### **5) Dynamiser et renforcer le tissu associatif pour améliorer l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi**

Les seniors, les femmes, les personnes en situation de handicap sont particulièrement touchés. Si les publics éloignés de l'emploi présentent des profils variés en termes de compétences (parfois élevées), d'âge, de projet professionnel, ils sont tous confrontés à des freins pour retrouver un emploi.

Pour compléter les outils à destination des Parisien.ne.s en recherche d'emploi, la Ville de Paris a donc lancé trois appels à projets afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi: « Rebondir », « Dynamiques professionnelles » et « Accompagnement vers l'emploi ». Cette démarche d'appel à projet permet également de recentrer le soutien aux associations sur des projets et des objectifs précis avec un jury composé de nombreux partenaires, et d'améliorer la lisibilité et parce faire l'articulation entre les différentes interventions. Au total, nous avons retenu 31 projets, dans le cadre d'une enveloppe dédiée de 1,1 millions d'euros, permettant de proposer en 2019 des actions emploi à plus de 6 000 personnes, en priorité aux bénéficiaires du RSA mais également aux jeunes en insertion et aux femmes en difficulté.

#### **C. Un soutien fort aux associations pour aller vers les publics éloignés de l'emploi dans les quartiers populaires**

La ville a souhaité assurer un maillage territorial pour aller au plus près des publics éloignés de l'emploi qui vivent dans les quartiers populaires à travers un engagement financier important pour accompagner près de 200 structures en faveur de l'insertion et des politiques de l'emploi.

## **1) Proposer une offre renforcée du PLIE dans les quartiers populaires**

Dans le cadre du Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE), j'ai fixé pour objectif de proposer un accompagnement personnalisé et renforcé de deux ans pour mener à l'emploi pérenne des personnes qui en étaient durablement éloignées dans tous les quartiers populaires. Le PLIE de Paris créé en 2005 sur les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements a été étendu au 20<sup>e</sup>, au 11<sup>e</sup> et au 12<sup>e</sup> arrondissements en 2011, puis au 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements en 2016. Il intervient désormais dans tous les arrondissements qui concentrent des quartiers politiques de la Ville. Au total, 37 référents de parcours PLIE assurent des permanences dans 53 sites parisiens et 3 150 personnes éloignées de l'emploi ont été accompagnées, dont 46% de bénéficiaires du RSA et 39% de résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (cible de 50%).

## **2) Tabler sur l'économie de l'innovation pour créer de l'emploi dans les quartiers populaires : L'Arc de l'innovation**

J'ai souhaité que nous portions une démarche de développement de l'emploi local dans les grandes opérations d'aménagement de la Ville, notamment dans le cadre de l'Arc de l'innovation. Cette démarche partenariale se mène avec l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi et a été mise en œuvre autour du centre commercial Le Parks dans le 19<sup>e</sup>, de l'hôtel logistique Porte de la chapelle dans le 18<sup>e</sup>, de l'éco-quartier Clichy-Batignolles dans le 17<sup>e</sup>, de la Caserne de Reuilly dans le 12<sup>e</sup> et le sera sur les opérations Paris Rive Gauche dans le 13<sup>e</sup> et éco-quartier St Vincent de Paul dans le 14<sup>e</sup>.

Paris s'est construit historiquement sur un déséquilibre urbain avec à l'Ouest, les quartiers d'affaires et l'emploi, et à l'Est, les banlieues ouvrières et cités dortoirs, qui concentrent aujourd'hui des difficultés économiques et sociales, un taux de chômage particulièrement élevé, en particulier chez les jeunes. Mais ces quartiers accueillent aussi des acteurs et des lieux innovants qui s'installent sur cet « Arc de l'innovation », où le foncier est moins cher.

C'est pourquoi la Ville a initié depuis 2015, avec Plaine Commune, Est ensemble et Grand Orly Seine Bièvre, une stratégie de développement économique pour créer de l'emploi à l'Est, rééquilibrer la Métropole et réduire la congestion liée aux flux pendulaires, en encourageant cette économie de l'innovation.

Trois ans après le lancement de cette démarche, 25 millions d'euros ont été investis pour créer plus de 300 000 m<sup>2</sup> de lieux innovants (incubateurs, fab labs, instituts de recherche...), et une communauté de 600 acteurs (grands comptes, entrepreneurs, chercheurs, universitaires, artisans...) s'est fédérée autour d'un objectif commun : créer des opportunités économiques et du lien social sur ce territoire. Des appels à projet sont en cours avec le soutien des grands acteurs de l'immobilier pour financer des projets à impact local positif, portés par les habitants et associations des quartiers, et de nombreux événements sont organisés pour aider les porteurs de projets à trouver des locaux, et à se connecter à l'écosystème économique. Cette stratégie a permis de changer l'image de ce territoire, perçu désormais comme un terrain d'opportunités, et de rééquilibrer la répartition des emplois à l'échelle métropolitaine.

## **D. Innover pour apporter de nouvelles réponses aux personnes les plus éloignées de l'emploi**

L'innovation est une des clefs de la bataille de l'emploi. Il est impératif d'innover collectivement pour apporter de nouvelles réponses aux personnes souvent démunies face à la complexité du monde du travail et de la société, pour être plus présent dans les quartiers populaires, auprès des jeunes, des réfugiés, des personnes sans domicile fixe.

La Ville de Paris est ainsi pionnière dans l'expérimentation de nombreux dispositifs innovants dans l'accompagnement des grands exclus vers l'emploi, preuve en est le succès des dispositifs Premières

Heures et Convergence ou encore les conciergeries solidaires, expérimentations parisiennes remarquées par l'Etat qui vont être dupliquées sur le territoire national.

## **1) Insérer, un axe prioritaire du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion**

J'ai souhaité faire de la lutte contre l'exclusion la grande cause de ma mandature. L'accès, le maintien et le retour vers l'emploi constituent des objectifs prioritaires pour prévenir les situations d'exclusion et permettre une sortie de rue réussie en insérant durablement les personnes prises en charge dans les centres d'hébergement dans l'emploi pour éviter que ces dernières ne rebasculent dans la précarité. C'est pourquoi nous avons fait de l'insertion un des trois axes du Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion, signé en 2015. Dans ce cadre, nous sommes engagés ainsi que nos partenaires (Etat, associations, entreprises, Parisien.ne.s) à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour renforcer les programmes d'accès à l'emploi et développer des dispositifs innovants qui offre une certaine souplesse pour adapter la durée et les modalités d'accompagnement et d'insertion des personnes en situation d'exclusion dans l'emploi.

Avec Premières heures, la collectivité parisienne soutient financièrement des structures qui proposent des activités rémunérées à des Parisien.ne.s en situation de grande exclusion sociale. Ce dispositif s'adresse à des personnes qui connaissent ou ont connu la rue, et qui sont très éloignées de l'emploi. Ce dispositif a ainsi permis d'accompagner plus de 1 000 personnes à la reprise progressive d'une activité et accompagné aujourd'hui 400 personnes par an dans une vingtaine de structures conventionnées.

Le dispositif « Convergences » est un dispositif expérimental d'accompagnement en chantier d'insertion à destination des personnes à la rue piloté par Emmaüs Défi. Lancé en 2012, 300 personnes ont été accompagnées sur Paris. En 2019, le déploiement se poursuit à Paris avec un projet d'extension à un ou deux nouveaux chantiers.

## **2) Lutter contre la fracture numérique qui constitue un frein à l'accès à l'emploi**

La dématérialisation croissante des démarches engagée par l'ensemble des services publics impactent fortement le quotidien des Français.e.s et des Parisien.ne.s, notamment pour celles et ceux qui sont éloignés de l'outil numérique et qui se présentent au sein des mairies et de nos services sociaux municipaux qui constituent les derniers remparts en assurant un accueil physique du public. À titre d'exemple, 80% des offres d'emploi sont publiées sur internet. C'est pourquoi j'ai souhaité que la modernisation de nos services publics s'accompagne d'une stratégie pour lutter contre la fracture numérique. La Ville de Paris a ainsi élaboré en 2016, en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission locale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales une stratégie parisienne d'inclusion numérique autour de trois axes : assister numériquement toutes les personnes en incapacité d'utiliser le numérique, former les personnes en capacité d'avancer vers l'autonomie numérique et faciliter l'accès à des services spécifiques pour les plus proches du numérique. Deux appels à projets ont été lancés en 2018 et reconduits en 2019 permettant de soutenir les acteurs locaux tout en structurant l'offre existante sur le territoire parisien.

Par ailleurs, la Ville de Paris a développé un portail numérique PEPS (Paris Espace Partagé et Solidaire) qui propose une offre sociale accessible à toutes et à tous, accessible en ligne sur Paris.fr en mars 2019. Il vise à faciliter et fluidifier les contacts entre les personnes accompagnées et les services sociaux de la Ville, permet aux personnes de transmettre et de retrouver des pièces justificatives et met à disposition un catalogue présentant l'ensemble de l'offre sociale parisienne accessible à tous, avec une rubrique dédiée aux questions de formation et d'accès à l'emploi.

### **3) Une approche territorialisée pour créer de l'emploi et insérer les publics vulnérables**

La Ville de Paris tient à l'animation de ses quartiers, au vivre ensemble étayé par un réseau dense de petits commerçants, d'animations citoyennes, d'initiatives innovantes et inclusives.

Le Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE) prévoit un renforcement des mesures d'accompagnement vers l'emploi salarié ou vers le micro-entrepreneuriat pour l'ensemble des publics prioritaires présentant des difficultés spécifiques. La Ville est très fière d'avoir soutenu dans ce cadre l'émergence de Lulu dans Ma Rue, conciergerie solidaire de quartier qui favorise l'emploi des plus fragiles et qui aujourd'hui compte 45 salariés et 500 points « Lulu ». Fort de ce succès, la ville a souhaité lancer un marché pour mailler l'ensemble du territoire et généraliser ce type de dispositif qui a montré son efficacité à la fois pour accompagner dans l'emploi et tisser du lien social dans les quartiers.

En outre, la Ville de Paris s'est portée candidate pour expérimenter le dispositif « Territoire 0 chômeur de longue durée ». Depuis bientôt deux ans, Paris fait ainsi partie des 10 collectivités habilitées dans le cadre de la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 à conduire l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Ce dispositif déployé dans le sud-est du 13<sup>e</sup> arrondissement au profit des habitants en recherche d'emploi depuis plus d'un an dans les quartiers prioritaires Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret. Depuis le démarrage, 40 personnes ont été recrutées en CDI. Au-delà de ce chiffre, il faut surtout s'arrêter sur sa signification pour les personnes recrutées : c'est la fin d'une période de chômage d'une durée moyenne de 4 ans, pour la très grande majorité d'entre elles, leur premier emploi stable, une stabilité nouvelle offerte par le CDI qui permet d'entamer des démarches notamment en matière de logement, mais aussi dans le champ de la santé (réactivation de parcours de soins...). L'ambition est de créer 200 emplois d'ici 2021, tout en redynamisant l'ensemble du territoire en démontrant que de nouveaux services peuvent émerger pour la satisfaction de tous.

Au-delà d'un projet de création d'emploi, la Ville de Paris conçoit cette démarche expérimentale comme un véritable projet de développement économique, social et territorial, particulièrement pertinent en quartier populaire. Faire levier sur la première cause de précarité qu'est l'absence d'emploi permet de dynamiser le tissu économique local au bénéfice des habitants et du territoire, de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion socio-urbaine en créant des liens entre les quartiers et la dynamique de ceux environnants. Forte de cette expérience très positive et de la richesse de ses enseignements, j'ai souhaité porté à nouveau la candidature de trois territoires parisiens dans les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements particulièrement impactés par le chômage de longue durée et la précarité dans le cadre de l'extension de cette expérimentation prévue par l'Etat. Cette proposition présentée par une délibération visant à officialiser la candidature de la Ville auprès du fonds d'expérimentation national a été votée à l'unanimité au Conseil de Paris de décembre 2018.

### **4) Développer une politique ambitieuse en faveur de l'Insertion par l'Activité Économique**

La Ville de Paris porte une politique ambitieuse de soutien au secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Ces Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) œuvrent auprès des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, qu'elles soient bénéficiaires des minimas sociaux, chômeurs de longue durée, ou réfugiés. Elles conjuguent à la fois un accompagnement social et professionnel, ainsi que des formations, pour permettre à ces personnes de se remobiliser vers un emploi pérenne ou une formation qualifiante. Aujourd'hui, l'IAE représente à Paris une centaine de structures, soit 22% des SIAE d'Ile de France, employant près de 2.000 équivalents temps pleins (ETP). Ces temps pleins bénéficient sur un an à plus de 6.000 salarié.e.s recruté.e.s, parmi lesquel.le.s un tiers de bénéficiaires du R.S.A., ou encore plus de 200 personnes réfugié.e.s.

La Ville aide les SIAE à travers la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens conclue avec l'État (de l'ordre de 2,7M€ par an), des subventions directes de fonctionnement aux SIAE (de l'ordre de 6M€ par an), et des subventions d'investissement pour leurs implantations immobilières ou leurs équipements (plus de 6M€ dans le mandat).

## **II. Des politiques menées avec les entreprises et les grands acteurs de l'emploi**

La Ville de Paris souhaite être une passerelle, souple et réactive, entre les entreprises et les professionnels de l'emploi. Elle propose d'accompagner ces deux acteurs clés dans l'évolution de leur méthode de travail pour qu'ils s'engagent dans une véritable démarche collective.

### **A. Aider à la création des entreprises**

La Ville est mobilisée aux côtés d'une vingtaine de structures d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises à impact social. Chaque année, ces coopératives d'activité, couveuses d'entreprises, organismes d'accompagnement généraliste ou spécialisé, d'accès au crédit ou à l'investissement, concourent à la création de près d'un millier d'entreprises à impact, générant chacune, au minimum, l'emploi de leur créatrice ou créateur. La Ville consacre environ 1,7M€ par an à cette politique.

Par ailleurs, depuis plus de dix ans, la Ville conduit une politique de soutien à l'économie de l'innovation axée sur la création de lieux innovants, sur l'accompagnement des entrepreneuses et des entrepreneurs ainsi que des financements tels que Paris Innovation Amorçage cofinancé avec la BPI. Depuis la création de ce fonds en 2009, 52M€ ont été versés à de jeunes entreprises innovantes parisiennes par la Ville et BPI France dans un fonds abondé à part égales par les deux entités, avec des taux de survie de ces entreprises de 85% et des taux d'emplois salariés deux fois supérieurs à la moyenne parisienne.

L'ensemble de ces lieux a créé plus de 15 000 emplois ces quatre dernières années. Paris compte désormais non seulement près de 80 incubateurs, notamment dans chaque université, mais également plus d'une trentaine de lieux dédiés à la fabrication numérique.

Cela créé un écosystème bouillonnant, dont nous voulons qu'il profite à tous, et notamment aux jeunes filles et jeunes garçons parisiens, en particulier ceux des quartiers populaires. Tous les ans, lors des journées « Option start-up », 6.000 jeunes Parisien.ne.s sont invités ces incubateurs et ces startups, avec leurs enseignant.e.s pour découvrir les métiers de demain et, peut-être, faire naître chez eux des vocations.

### **B. Mobiliser des entreprises en signant des pactes parisiens pour l'emploi et les entreprises**

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien, auxquels s'ajoutent les grands événements sportifs et culturels, se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la Ville de Paris s'engage au travers de pactes parisiens pour l'emploi à faciliter l'insertion des entreprises dans le tissu socio-économique local. Pour cela, nous réunissons autour de ces pactes une entreprise avec un projet d'embauche et nos partenaires : Pôle Emploi, La Mission Locale de Paris, l'École de la 2<sup>e</sup> chance et l'EPEC.

Aujourd'hui plus de 24 pactes ont été signés (comme avec le groupe « Maison Ducasse Paris », le groupe La Poste, le groupe Leroy Merlin lors de l'ouverture de magasins ou encore sur la ZAC Clichy Batignolles) et de nombreux sont programmés pour l'année 2019. Les entreprises signataires des Pactes intègrent désormais un club d'entreprises partenaires de la ville : le Club Paris Emplois Entreprise qui a pour objectif de fédérer les acteurs engagés et mobilisés pour l'emploi des Parisien.ne.s.

### **C. Mobiliser les partenaires de la Ville de Paris**

L'objectif de la Ville de Paris est de travailler en synergie avec ses différents partenaires via notamment les semaines pour l'emploi ou des débats thématiques. Ainsi, de grandes mobilisations, autour de l'emploi des jeunes, des séniors, de l'emploi dans le Tourisme, l'hôtellerie, la restauration, ont été tenu et ont permis de rassembler les grands acteurs du secteur.

Ainsi les chambres consulaires, la préfecture de région, la Direccte, les organisations patronales et syndicales, les fédérations professionnelles, les organismes de formation, France Stratégie, l'école d'économie de Paris et sa chaire Travail, le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'ANDRH, des incubateurs, des start-up travaillant sur les questions de l'emploi ou de ressources humaines, des associations des partenaires territoriaux ou administratifs ont été mis à contribution pour échanger et travailler sur les question de l'emploi. Depuis 2017, la ville de Paris a lancé avec Paris&co une plateforme d'innovation Rhizome dédiée aux mutations du travail et des ressources humaines qui a pour but de faire émerger de nouvelles solutions pour l'accès à l'emploi de tous.

Conscient de la nécessité de comprendre les évolutions du monde du travail et ses futures mutations, un travail permanent est mené auprès de chercheurs et d'universitaires pour anticiper les futurs besoins et préparer les générations futures aux métiers de demain.

### **D. Travailler en synergie avec Pôle Emploi**

Au Conseil de Paris d'avril 2019, une convention cadre entre Pôle Emploi et la Ville de Paris pour les années 2019-2022 fixe un cadre de travail ambitieux pour proposer des réponses aux entreprises et chercheurs d'emploi du territoire, grâce à une complémentarité de leurs services. Cet accord conforte les collaborations existantes entre la Ville de Paris et Pôle Emploi, tout en traduisant leur souhait partagé de développer et renforcer leur partenariat notamment sur la question essentielle de la formation.

Pôle emploi s'engage ainsi à accompagner les acteurs des Points Paris Emploi en favorisant la formation de ceux déployés en mairie d'arrondissement et un travail plus fin de coordination pourra également être mené via la nomination pour chaque arrondissement d'un interlocuteur de Pôle Emploi dédié.

Certaines catégories de publics sont particulièrement ciblées par les actions d'accompagnement vers l'emploi que mèneront la Ville de Paris et Pôle Emploi dans le cadre de cette convention, en intégrant systématiquement l'amélioration de l'égalité femmes-hommes. Les publics prioritaires ciblés par les actions sont les demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels, les demandeurs d'emploi en seconde partie de carrière et les étudiants et les jeunes diplômés en recherche d'emploi.

## **III. Pour préparer l'avenir de la Ville et de la Métropole**

### **A. Former aux métiers en tension du numérique**

Au vu des besoins croissants en recrutement du secteur du numérique, la Ville de Paris a lancé en 2016 un programme inédit visant la formation et l'accès à l'emploi de 4 000 développeurs-codeurs d'ici à 2020. Plus de 3 000 places de formations supplémentaires ont déjà été créées en trois ans. À destination des jeunes décrocheurs, des femmes, sous-représentées dans cette filière, et des demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle, Paris Code a bouleversé le monde de la formation en proposant des cursus de formation et des pédagogies innovantes adaptées à tous. Doté d'un budget annuel d'un million d'euros, ce programme permet l'apprentissage rapide de métiers techniques en tension – développement informatique, cybersécurité, intelligence artificielle, marketing digital, etc. - avec un taux de sorties positives vers l'emploi allant de 75 à 100%. Des partenariats étroits ont été construits à travers la

signature d'une dizaine de « Chartes Emploi » avec de grandes entreprises du secteur telles qu'Accenture, Microsoft, Orange, Salesforces, Sensiolabs.

La formation au numérique est d'ailleurs un axe que la Ville cherche à développer plus largement auprès des jeunes, que ce soit à travers les 450 ateliers périscolaires numériques organisés dans les écoles parisiennes, ou à travers la création de TUMO Paris, école gratuite de création numérique qui a ouvert ses portes à l'automne 2018 au Forum des Images, accueillant 1 500 jeunes pour des cursus approfondis, dont 35% de jeunes des quartiers prioritaires politiques de la ville et 40% de jeunes filles.

## **B. Former dans l'économie du développement durable grâce à ParisFabrik**

Paris a lancé en 2016, son plan « Fabriquer à Paris » afin d'encourager le développement et la re-localisation en ville des activités de fabrication et de production et d'accompagner l'émergence de filières de fabrication innovante. Face aux enjeux de l'épuisement des ressources et du changement climatique, notre ambition est en effet de développer un modèle urbain vertueux grâce au déploiement de nouvelles boucles de conception, production et consommation plus locales, circulaires et durables.

La création de formations innovantes aux nouveaux métiers de la fabrication, du réemploi et de l'économie verte, depuis 2017, participe pleinement de cet objectif. Intitulé ParisFabrik et conçu sur le même modèle que ParisCode, ce dispositif forme les demandeurs d'emplois parisiens aux nouveaux métiers qui sont nés ou vont naître de la transition écologique ainsi qu'aux anciens métiers plus traditionnels de la fabrication et de la réparation qui connaissent – notamment grâce aux machines à commande numérique - une nouvelle jeunesse.

Lors de la première édition de ParisFabrik, 15 lauréats ont été sélectionnés dont 5 dans la filière « fabrication numérique », 4 dans les mobilités propres, 2 dans la lutte anti-gaspillage, 2 en agriculture urbaine, 1 dans l'économie circulaire et 1 en artisanat d'art. Ces programmes innovants ont d'ores et déjà permis à 350 demandeurs d'emploi parisiens d'être sensibilisés et formés aux métiers de cyclo-logisticiens, d'éco-constructeurs, de pâtisseries et chocolatiers sur imprimante 3D, d'entrepreneur-makers, de fablab managers ou de chauffeurs-collecteurs de bio-déchets.

## **C. Préparer la génération JOP grâce à EnJeux Emploi**

Lors de la candidature de la Ville aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Maire de Paris s'est engagée à faire des Jeux Olympiques et Paralympiques un moteur pour le territoire parisien. Selon une étude réalisée par le Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES) en 2016, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pourraient mobiliser entre 150 000 et 250 000 emplois directs et indirects, notamment dans les secteurs de la construction, de l'accueil, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'événementiel ou encore de la sécurité. L'impact économique global pourrait atteindre 10,7 milliards d'euros.

Pour optimiser ces retombées dès à présent, j'ai souhaité, en tant que présidente de la SOLIDEO (Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques) depuis le 30 mars 2017, mobiliser l'ensemble du tissu socio-économique parisien afin de construire une feuille de route « EnJeux Emplois » fédérant toutes les parties prenantes dans le prolongement du travail partenarial engagé dès la phase de candidature avec le comité de candidature Paris 2024 et les collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis.

Ce travail s'inscrit en outre dans le cadre de la convention cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques signée le 23 juin 2016. Ainsi, trois réunions thématiques ont été organisées en mars 2018 afin que l'ensemble de l'écosystème propose des actions concrètes au service de l'emploi et de l'ESS. Ce travail de réflexion s'est achevé le 29 mars 2018 à travers la présentation du plan d'action « EnJeux Emplois »

2018-2024, qui comprend 28 fiches actions visant à atteindre les objectifs énoncés par la charte réunissant l'ensemble des partenaires sociaux : 10 % des heures générées par l'ensemble des marchés publics liés aux Jeux devront être dédiés à l'insertion sociale et au moins 25 % du montant global des marchés attribués par la SOLIDEO devront générer des retombées économiques locales. Ce programme a été décliné depuis et une présentation de sa mise en œuvre a été faite lors d'un grand évènement le 20 mars 2019.

\*\*\*

La Ville de Paris doit être un facilitateur, créateur de synergies, permettant de rassembler l'ensemble des acteurs : de Pôle Emploi à l'association de quartier, en passant par la grande entreprise ou l'artisan. Et c'est tout le travail mené par cette équipe municipale depuis 2014 : continuer de rendre la Ville de Paris accessible, attractive et inclusive pour tous.